

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 437-45 ET 510-5



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 8 août 2017, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NO 437-45 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437, VISANT À CHANGER LA DÉLIMITATION DES ZONES H-205 ET H-214.

RÈGLEMENT NO 510-5 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS, NOTAMMENT AFIN DE PERMETTRE L'USAGE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE OU CONTIGUË DANS CERTAINS SECTEURS.

Que ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ces règlements entrent en vigueur le 27 septembre 2017.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 21 SEPTEMBRE 2017.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
